



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2024D0004-LT

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Ibrahim ARPACI demeurant Rue du Home 2 à 4620 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue Ortmans-Hauzeur, 5-7-9 à 4800 Verviers et cadastré division 1, section A n°497C.

Le projet est de type : **Pose d'un crépi sur isolant en façade arrière d'un immeuble - Installation de deux unités extérieures de pompes à chaleur sur la façade.** Il présente les caractéristiques ci-après.

Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants : La demande implique des écarts au Règlement Communal d'Urbanisme "Vieille Ville":

- Article 7 §1 : "*Aucune installation technique placée ou débouchant sur l'extérieur de l'enveloppe bâtie n'est implantée ... sur une autre façade de tout bâtiment visible depuis le domaine public*". Or, il est prévu de placer les 2 unités extérieures sur la façade arrière du bien ce qui implique qu'elles seront visibles depuis un point du domaine public.
- Article 31 : l'isolant avec crépi choisi n'est pas repris dans la liste des matériaux autorisés en façade arrière.

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 02/05/2024 au 23/05/2024.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à envoyer du 08/05/2024 au 23/05/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 29 avril 2024

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Le bourgmestre f.f.,

Colette MOXHET



Maxime DEGEY.